Nations Unies S/PV.5080



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

5080e séance

Jeudi 18 novembre 2004, à 10 heures

Nairobi

Président :	M. Danforth	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	Mme Müller
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Wang Guangya
	Espagne	M. Yáñez-Barnuevo
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. de La Sablière
	Pakistan	M. Akram
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

04-61510 (F)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à la décision prise le 26 octobre 2004, en vertu de la résolution 1569 (2004).

J'aimerais tout d'abord dire ce qui doit être assez évident : cette réunion du Conseil de sécurité est très inhabituelle. Depuis 1952, quand le Conseil de sécurité et l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble ont été domiciliés à New York, le Conseil ne s'est réuni que trois fois ailleurs qu'à New York. Ceci démontre le très vif intérêt que le Conseil de sécurité témoigne à la situation au Soudan et son attachement à l'avenir de ce pays, et le fait que nous sommes non seulement présents aujourd'hui mais le serons aussi à l'avenir pour faire ce que nous pouvons afin de garantir que le Soudan ait un avenir fort et viable.

Au nom des membres du Conseil, j'ai le plaisir de saluer la présence de S. E. Mwai Kibaki, Président de la République du Kenya, qui accueille le Conseil de sécurité. Je tiens à remercier son gouvernement du généreux appui et de l'assistance qu'il nous a prodigués pour permettre que nos débats soient couronnés de succès.

J'ai maintenant l'honneur de donner la parole au Président Kibaki.

Le Président Kibaki (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous souhaiter à tous la bienvenue à Nairobi. Vous êtes les bienvenus; nous espérons que vous profiterez de votre séjour et, surtout, même si nous savons que vous avez un emploi du temps très chargé, nous espérons que vous ne repartirez pas chez vous dès l'issue de cette réunion. Prenez un peu le temps de voir au moins une petite partie du Kenya et de sortir un peu de Nairobi. Vous serez reçus très chaleureusement partout où vous irez. Nous espérons que vous resterez.

Deuxièmement, il est très significatif que cette institution très importante se réunisse dans un État Membre. Vous avez choisi de vous réunir ici à Nairobi, qui s'y prête bien puisqu'il y a une présence des Nations Unies sur place, avec du personnel du Secrétariat et ainsi de suite, et pour cette raison nous souhaitons vous accueillir très chaleureusement.

Troisièmement, j'espère que la réunion sera couronnée de succès. J'espère que vous serez en mesure de mener à bien les travaux sur l'ordre du jour que vous vous êtes fixé, et que nous parviendrons à des conclusions fructueuses, car aucun des problèmes auxquels nous sommes confrontés, parmi les questions qui touchent les États Membres, n'est insurmontable.

Nous, les Kényans, voulons apporter notre contribution aux délibérations du Conseil sur les questions dont il est saisi, c'est pourquoi je vais faire une brève déclaration.

J'accueille chaleureusement le Conseil de sécurité au Kenya pour cette réunion du Conseil consacrée aux questions liées à la paix et la sécurité au Soudan et en Somalie. Les questions que le Conseil va examiner sont d'une importance cruciale pour le Kenya et pour la région. Je juge particulièrement encourageante la décision du Conseil de se réunir ici à Nairobi.

Cette décision a par elle-même transmis un signal indubitable quant à l'importance que le Conseil attache à la paix et la sécurité dans la corne de l'Afrique. Les conflits au Soudan et en Somalie ont eu une incidence négative sur le Kenya, qui a dû accueillir de nombreux réfugiés des deux pays. Ce problème a été aggravé par les flux illégaux d'armes à feu illicites, qui ont accru l'insécurité dans nos villes, nos villages et nos campagnes.

Au cours de la dernière décennie, le Gouvernement kényan a participé aux processus de paix aussi bien pour le Soudan que pour la Somalie. La route a été ardue pour nous tous, mais aujourd'hui nous sommes pleins d'espoir. Pour le Soudan, malgré la triste situation dans la région du Darfour, le processus de paix de Naivasha est en bonne voie, et nous gardons espoir que nous pourrons signer les accords de paix définitifs dans les prochains mois, ici au Kenya. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle ne tourne pas le dos au peuple soudanais à ce moment critique. La communauté internationale doit rester saisie de ce processus jusqu'à son terme. C'est là le seul moyen de démontrer notre engagement en faveur de l'établissement d'une paix durable pour le peuple soudanais.

En ce qui concerne la Somalie, le Gouvernement fédéral de transition de Somalie est maintenant en place. Des membres du Parlement somalien ont été élus, et le Président a prêté serment le 14 octobre 2004. Un Premier Ministre a aussi été nommé.

La voie vers une paix durable en Somalie a été tracée, mais nous ne sommes pas encore arrivés à destination, c'est-à-dire à la mise en place d'un Gouvernement pleinement opérationnel en Somalie. Ce que le Kenya attend du Conseil de sécurité est qu'il apporte collectivement son appui au Gouvernement somalien et l'aide à retourner en Somalie.

La présence du Gouvernement somalien à Muqdisho renforcera et consolidera le processus de réconciliation qui se poursuit dans ce pays. J'en appelle à la communauté internationale pour qu'elle s'emploie sans relâche à aider le peuple somalien à parvenir à une paix durable. La communauté internationale doit continuer à collaborer étroitement avec l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement (IGAD) et l'Union africaine pour veiller à ce que les négociations de paix de Naivasha se poursuivent. Dans le cas de la Somalie, l'appui de la communauté internationale est maintenant plus que jamais nécessaire.

Le Gouvernement somalien nouvellement élu nécessite un appui à la fois diplomatique et matériel pour enclencher le processus de consolidation de la paix et de reconstruction dans ce pays.

Il faut comprendre que la mise en place d'un gouvernement en Somalie est non seulement bénéfique pour le peuple somalien, mais aussi pour nous tous, dans la région, et pour le monde entier. On ne saurait nier que sans autorité centrale, la Somalie constitue un risque pour ses voisins. Il n'y a aucune possibilité de surveiller les mouvements d'armes illicites que l'on a fait entrer sur nos territoires et qui provoquent cette montée de la criminalité violente dans nos villes. Mais surtout, il est probable que la Somalie devienne, sans gouvernement, un refuge pour de dangereux criminels aux visées terroristes.

Il est donc dans l'intérêt de la paix mondiale d'aider le nouveau Gouvernement somalien à rétablir l'ordre public dans ce pays. Puisque cela se trouve être dans les moyens du Conseil, nous espérons que la Somalie disposera de l'aide nécessaire pour évoluer rapidement vers la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : C'est toujours un honneur d'accueillir le Secrétaire général au Conseil de sécurité, et notamment dans le cadre de la présente séance extraordinaire à Nairobi. Je lui donne maintenant la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par rendre hommage à la sagesse de notre président, M. Danforth, qui nous a fait venir ici à Nairobi. C'est à son initiative que nous devons d'être ici.

Il est particulièrement approprié que le Conseil ait pris la décision – rare et hautement symbolique – de se réunir ici en Afrique. S'il est venu à Nairobi, c'est principalement pour discuter de la situation dans le plus grand pays d'Afrique – le Soudan – qui se trouve malheureusement être aussi l'un des pays les plus déchirés par les conflits. Le Soudan est un pays qui connaît des divisions très profondément ancrées et complexes. Les populations de parties entières du Soudan, particulièrement dans le sud, vivent depuis des décennies dans la peur, la faim et la souffrance, et ce, en raison de phénomènes naturels mais aussi de facteurs humains.

Dorénavant, au moins, le processus de paix de Naivasha, mené si habilement et si patiemment par l'Autorité intergouvernementale pour le développement, offre un réel espoir d'échapper à ce long cauchemar et une occasion de transformer le paysage politique soudanais et son système de gouvernance. Le peuple soudanais attend depuis trop longtemps cette transformation. Il est grand temps de conclure les négociations entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan (MPLS/APLS) et de commencer à mettre en œuvre ce qui a été décidé.

Les répercussions de ce retard se ressentent non seulement dans le sud, mais également ailleurs, à mesure que le conflit s'étend à de nouvelles zones du pays. Les ravages du conflit du Darfour en sont une preuve criante. C'est la raison pour laquelle c'est dès maintenant qu'il faut prendre une décision. Il n'y a pas de temps à perdre. Non seulement la conclusion rapide des pourparlers nord-sud contribuerait à endiguer une nouvelle propagation du conflit à d'autres régions du pays, mais elle servirait aussi de base et de catalyseur pour un règlement des conflits actuels.

De fait, comme je l'ai indiqué au Conseil en d'autres occasions, le Gouvernement soudanais et le

MPLS/APLS ont déjà accepté de prendre comme point de départ les principes pertinents du Protocole de Machakos pour le règlement des conflits dans d'autres régions, y compris le Darfour. Ces principes ont déjà représenté la base de règlement pour les monts Nouba, l'État du Nil bleu méridional et la province de l'Abyei.

Une autre raison de mener diligemment à son terme le processus de Naivasha est que cela permettrait la formation d'un nouveau Gouvernement de coalition à Khartoum, doté d'une nouvelle armée, qui intégrerait le MPLS. Force est de croire que la formation d'un Gouvernement nord-sud au Soudan permettrait de donner plus de poids et d'imprimer une plus grande dynamique à la recherche d'un règlement au Darfour et ailleurs et qu'elle aurait un impact important en matière de renforcement de la confiance.

C'est la raison pour laquelle je voudrais aujourd'hui insister de nouveau, auprès des membres du Conseil, sur l'importance d'une conclusion rapide du processus de Naivasha. Je suis persuadé que le Conseil, dans ses débats collectifs ou en privé avec le Vice-Président, M. Ali Othman Taha, et avec M. John Garang ainsi que dans le projet de résolution qu'il adoptera sur le Soudan, encouragera les parties à signer un accord de paix global avant la fin de l'année. Je me félicite particulièrement de la promesse faite par le Conseil d'appuyer pleinement la mise en œuvre de cet accord et de sa proposition d'inciter concrètement les parties à agir comme elles le doivent à l'égard de leur peuple et de leur pays.

Il faut exhorter le Gouvernement comme le MPLS à collaborer au règlement des autres conflits qui affligent le Soudan dès qu'ils auront signé leur accord – comme, d'ailleurs, ils devraient s'y employer en tant que membres du nouveau Gouvernement soudanais. Ce type de démarche est nécessaire en raison de la question problématique de la gouvernance au Soudan : ce n'est pas seulement un problème nord-sud, le problème du Darfour ou de Beja, et ces conflits ne peuvent être traités au cas par cas. Une stratégie globale est nécessaire. Naivasha offre pour cela une bonne base de départ. Les Soudanais de tout le pays et de tous horizons – notamment au sein des partis politiques, de la société civile et des populations exilées – vont devoir se retrouver pour discuter de l'avenir du Soudan et de la façon dont le pays devra être gouverné.

S'il est approprié que le Conseil mette avant tout l'accent, dans la présente séance, sur la conclusion des pourparlers nord-sud, il n'en doit pas moins se pencher également sur le conflit au Darfour. La terrible situation qui règne au Darfour a été provoquée essentiellement par des actes de violence délibérés contre des civils, et notamment des massacres et des viols à grande échelle. En raison de l'ampleur et de l'intensité des souffrances humaines dans cette région, le conflit reste une préoccupation brûlante. Le projet de résolution du Conseil tient d'ailleurs dûment compte de cette préoccupation.

Il est encourageant de voir qu'à Abuja, les parties au conflit au Darfour ont signé des protocoles sur la situation humanitaire et sur la sécurité. Il faut les exhorter à respecter rigoureusement ces accords. Il convient également de les exhorter à maintenir la dynamique actuelle pour parvenir à un règlement sur les questions politiques et autres restées en suspens. Le Conseil doit d'urgence signifier cela au Gouvernement comme aux parties rebelles et à tous les États qui ont une influence particulière sur les uns et les autres.

Entre-temps, je regrette de devoir dire que les conditions de sécurité au Darfour continuent de se dégrader, en dépit des accords de cessez-le-feu déjà signés à N'Djamena et consolidés depuis à Abuja. Le Gouvernement et ses milices ainsi que les groupes rebelles ont enfreint ces accords. Cela a rendu le travail humanitaire des Nations Unies et de nos partenaires précaire et difficile, sinon impossible. De nombreux civils innocents continuent de souffrir de cet état de faits. C'est une situation que l'on ne peut laisser durer. Il est indispensable de lancer un avertissement des plus fermes à toutes les parties qui provoquent ces souffrances. Il n'est pas question de permettre l'impunité.

Lorsque des crimes sont commis à cette échelle et qu'un État souverain ne semble pas en mesure, ou pas désireux, de protéger ses propres citoyens, cette grave responsabilité échoit à la communauté internationale, et singulièrement au Conseil de sécurité.

Jusqu'à présent, le Conseil a choisi d'exercer cette responsabilité en exigeant le respect de ses résolutions obligatoires, tout en accordant son plein appui aux efforts de médiation de l'Union africaine et à sa mission de surveillance.

La mission de l'Union africaine a commencé à se déployer et a déjà enregistré quelques succès. Il faut désormais se rendre rapidement dans les régions du

Darfour où les populations sont le plus en danger; et à cette fin, il faut fournir de toute urgence des moyens de transport, ainsi qu'un appui logistique et financier. Tous les États Membres ayant la capacité de le faire doivent accorder un appui maximum afin que la force de l'Union africaine, notamment le contingent essentiel de police, puisse se déployer rapidement et monter une opération efficace sur le terrain.

J'ai évoqué la nécessité d'une approche globale. Seule une solution politique étendue à l'ensemble du Soudan offre un espoir à plus long terme de stabilité pour le pays. Il est donc temps de convaincre le Gouvernement et son futur partenaire, le MPLS, de conclure le processus de Naivasha et de faire participer rapidement tous les protagonistes soudanais – le Gouvernement et les groupes d'opposition armés et non armés – a une conférence nationale pour discuter de la future gouvernance du pays. Nous – l'ONU, l'Union africaine et l'ensemble de la communauté internationale – devons œuvrer de concert pour aider à planifier et à appuyer ce processus. L'ONU, par le truchement de mon Représentant spécial et de personnel technique, en partenariat avec les membres du Forum des partenaires de l'Autorité intergouvernmentale pour le développement et de la Troïka, fera tout son possible pour aider les médiateurs de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et les différentes parties à mener rapidement à bien les négociations de Naivasha.

Pendant trop longtemps, la guerre a infligé au Soudan des malheurs et des souffrances indicibles, détournant l'allocation des maigres ressources disponibles, décourageant l'assistance extérieure et faisant fuir les investisseurs tant soudanais qu'étrangers.

La paix peut transformer cette situation. Déjà, l'ONU prépare une grande opération multidimensionnelle pour favoriser l'instauration d'une paix durable, et un grand nombre de pays donateurs ont fait savoir qu'ils étaient prêts à aider les Soudanais à recueillir les dividendes d'une paix tangible. Mais il faut commencer par parachever et signer les accords. L'engagement du Conseil doit susciter un nouveau sentiment d'urgence chez toutes les parties soudanaises.

En se réunissant dans cette région, le Conseil a fait un geste important de solidarité et d'appui à l'égard des peuples et des institutions de la nouvelle Afrique. Il est bon que le Conseil ait choisi de s'appuyer sur des institutions africaines, à condition que les membres n'oublient pas que le Conseil lui-même est investi de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme énoncé dans la Charte. Ce qui se passe au Soudan – et dans d'autres pays africains à l'ordre du jour du Conseil, telle la Côte d'Ivoire – est un grave problème non seulement pour l'Afrique mais pour l'humanité tout entière. L'ONU doit s'engager pleinement à en favoriser la solution.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général pour sa déclaration très importante.

J'invite le Premier Vice-Président du Soudan, M. Ali Othman Taha, à prendre la parole.

M. Taha (Soudan) (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de vous souhaiter la bienvenue en Afrique, à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du Conseil de sécurité, pour ces importantes séances extraordinaires. C'est la deuxième fois seulement que le Conseil tient de telles séances extraordinaires en Afrique. La première fois, c'était à Addis-Abeba, alors que le Soudan occupait la présidence du Conseil de sécurité – c'est peut-être de bon augure. Ces séances envoient un message qui retient l'attention et reflète l'intérêt de la communauté internationale, représentée par le Conseil, vis-à-vis du processus de paix au Soudan, et des questions ayant trait à l'Afrique en général.

Il ne fait aucun doute que la communauté internationale dans son ensemble, en particulier les peuples africains, y compris les Soudanais, attendait avec intérêt cet événement historique qui, nous l'espérons, fera entrer l'Afrique, et donc le monde, dans une nouvelle ère de paix et de stabilité, nous permettant ainsi d'entamer un nouveau chapitre d'histoire marqué par la prospérité et la paix.

C'est également un grand plaisir pour moi que de transmettre aux membres du Conseil les meilleurs vœux du peuple soudanais. Nous n'avons pas oublié les efforts sincères et résolus que le Conseil a déployés à ce jour, dépêchant un Représentant spécial au Soudan pour superviser le processus de paix. Nous apprécions au plus haut point l'importance que le Conseil et ses membres attachent aux questions relatives au Soudan, dont il est actuellement saisi. Nous espérons que le Conseil sera un partenaire sincère dans la recherche de la paix et de la stabilité au Soudan.

Le Conseil doit reconnaître tous les efforts que le Gouvernement soudanais a faits de bonne foi jusqu'à présent dans la recherche de la paix. Nous pensons que seules des négociations pacifiques permettront d'y parvenir, et tout le pays s'est résolument engagé sur la voie de la paix avec l'appui de nos partenaires et de nos frères.

Nous avons pris part à de sérieuses négociations sans poser de conditions préalables. Nous avons accepté de discuter de toutes les questions importantes par l'intermédiaire de l'Autorité intergouvernementale pour le développement afin de prouver nos bonnes intentions et notre volonté sincère d'arriver à la paix et à l'harmonie à l'échelon national. L'accord sur les six protocoles de paix que nous avons signé à Naivasha démontre clairement l'importance et la validité de ce processus. Nous souhaitons réitérer aujourd'hui notre volonté ferme de mener à bien ces négociations au plus vite afin d'instaurer une paix générale dans le sud du Soudan et dans tout le pays.

Si les négociations durent depuis longtemps, c'est probablement en raison des vives préoccupations que partagent nos partenaires et nos frères. Ces laborieuses négociations se sont pourtant avérées fructueuses et productives, puisqu'elles nous ont permis de conclure avec nos frères du Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) des accords détaillés sur l'ensemble des questions et de décider des moyens d'instaurer et de garantir une paix durable. Le long processus de négociations a finalement porté ses fruits et a acquis une importance particulière du fait que nous avons convenu avec nos frères du MPLS qu'il était d'une impérieuse nécessité de mettre à exécution tout ce qui a été décidé pour la période de transition.

Nous espérons qu'un véritable partenariat avec la communauté internationale s'établira pour mettre en œuvre ces accords. Nous sommes persuadés qu'il est possible de résoudre les questions en suspens, surtout si l'on considère qu'elles ont uniquement trait à des points de procédure sur l'application des accords conclus. Je réaffirme que nous sommes fermement résolus à conclure les négociations au plus vite. Je suis heureux de pouvoir dire que nous sommes parvenus à un accord avec nos frère du MPLS et avec le Secrétariat de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, comme en témoignent le protocole d'accord commun qui sera signé en la présence des membres du Conseil et par lequel les deux parties s'engageront à mener à bien les négociations dans le cadre défini dans le protocole.

La paix formant un tout indissociable, le Gouvernement soudanais ne s'est pas limité à conclure un accord de paix. En complément, il a engagé un dialogue constructif et sérieux avec toutes les forces politiques dans le but de poser des fondations solides pour la paix. À ce sujet, je conviens avec le Secrétaire général que l'accord de paix ouvre la voie à un dialogue national qui permettra de former un Gouvernement populaire doté d'une large assise et incluant d'autres parties que celles qui ont participé aux négociations de Naivasha. Un tel dialogue est le point de départ d'une massive adhésion populaire à ces accords de paix.

D'un autre côté, le Gouvernement soudanais conduit avec ceux qui ont porté les armes au Darfour des négociations franches et sans préalable à N'Djamena, Addis-Abeba et Abuja. Je réitère notre adhésion à tous les accords passés à Abuja. Ma seule réserve réside dans la déclaration du Secrétaire général selon laquelle le Gouvernement soudanais aurait violé les accords signés à Abuja. Le fait est que les violations signalées ont été commises par d'autres parties. Nous demandons la mise en œuvre d'un mécanisme conjoint avec l'ONU afin d'enquêter sur ces prétendues violations. Nous demandons également le déploiement d'observateurs de l'Union africaine.

Nous nous félicitons des efforts déployés par toutes les parties qui ont contribué à la conclusion des accords de Naivasha et de N'Djamena. De plus, nous rendons hommage à l'Autorité intergouvernementale pour le développement, à ses partenaires et à la communauté internationale en général pour l'appui sincère qu'ils ont apporté jusqu'ici. Nous saluons, en particulier, le soutien de l'Union africaine et de la République fédérale du Nigéria.

Étant donné ce qui se passe au Darfour, il est évident que nous concentrons notre action sur le règlement de la situation humanitaire. Aux côtés de la communauté internationale, nous avons beaucoup progressé et restons déterminés à améliorer la situation humanitaire, avec sa coopération. La signature, à Abuja, du dernier accord sur la sécurité consolidera les efforts conjointement engagés par le Gouvernement soudanais et la communauté internationale pour atténuer les répercussions des différends et des conflits sur la population civile.

Pour régler le problème du Darfour, notre deuxième objectif est de faire cesser les combats et toute autre forme d'hostilité. Nous rappelons d'ailleurs que l'accord sur la sécurité qui sera signé à Abuja est pour nous de la plus haute importance et que nous sommes résolus à l'appliquer.

Un troisième aspect essentiel du règlement de la situation au Darfour ressort dans le dialogue politique que nous avons engagé avec les groupes armés, grâce au concours et à l'appui de l'Union africaine, du Tchad et de la République fédérale du Nigéria. Nous sommes déterminés à conclure ce dialogue politique afin de parvenir à un accord de paix global pour la région du Darfour. Nous sommes persuadés que les questions importantes pour notre nation ne peuvent être réglées que par le biais d'un dialogue et de négociations pacifiques et non pas au moyen d'affrontements et de combats.

La vision du Soudan d'un règlement politique pacifique pour le Darfour est fondée sur les dispositions des différents protocoles de Naivasha, notamment s'agissant des deux régions de l'État du Nil bleu et du Mont Nouba, au sud du Kurdufan, qui jettent les bases d'un gouvernement décentralisé, dans le cadre d'un système fédéral, qui permettrait aux habitants du Darfour ainsi que des autres districts du Soudan de participer davantage et de bénéficier de pouvoirs accrus pour gérer leurs propres affaires. Nous estimons également qu'un accord sur le partage des ressources et des richesses nationales est nécessaire, sur la base du principe du partage des ressources nationales, de façon à permettre à toutes les régions et à tous les districts du Soudan de disposer d'une part proportionnelle, qui puisse permettre à cette population de réaliser ses aspirations en matière de développement.

S'agissant de développement, je souhaite informer le Conseil de sécurité que le quatrième volet important de notre politique visant à régler le problème du Darfour vise à normaliser la situation après la conclusion d'un accord politique et à réaliser un développement durable dans cette région. Le Gouvernement soudanais a préparé un plan de développement qui sera mis en œuvre après la signature de l'accord de paix sur le Darfour, de façon à favoriser les autres efforts déployés par le Gouvernement à l'heure actuelle. Ce plan de développement est constitué de deux parties.

Dans la première partie, nous nous pencherons sur les questions de l'aide d'urgence aux personnes déplacées, afin de faciliter leur retour dans leurs villages ainsi que le retour des réfugiés des pays voisins. Cela nécessitera un programme de désarmement qui comprendra la réinsertion dans la vie civile des combattants et de ceux qui portent les armes à l'heure actuelle. Il sera également nécessaire d'accorder une attention particulière au relèvement des régions qui ont été détruites au cours des combats, notamment pour ce qui est de la santé, de l'éducation et de l'eau potable. Nous avons préparé des estimations précises des coûts associés à ces programmes d'urgence, et nous avons le plaisir de partager ces estimations avec la communauté internationale, afin que nous déployions un effort conjoint pour couvrir ces coûts dès la signature d'un accord de paix.

La deuxième partie de ce plan, qui couvrira une période à moyen terme de trois ans, est fondée sur des études et l'exécution de projets destinés à mettre en valeur l'agriculture et à redonner vie à la région, en encourageant l'élevage, l'artisanat et les petites et moyennes entreprises. Le plan s'emploiera également à faire que l'eau salubre soit fournie aux industries et aux populations des villes et des villages. Des études de faisabilité de ce plan triennal ont déjà été faits et son coût a été estimé. D'après les estimations préliminaires, nous devrons réunir 1,8 milliard environ pour l'exécution de projets comme ceux je viens de décrire.

Une fois de plus, nous nous réjouissons de compter sur la participation de la communauté internationale aux phases d'études, d'exécution et de financement de ces projets. L'amélioration des services et la réalisation du développement complèteront les efforts politiques qui sont déployés pour régler la question et contribuer à la coexistence pacifique et à l'harmonie sociale entre les différents groupes vivant au Darfour.

Le Gouvernement soudanais, qui a déployé des efforts inlassables pour instaurer la paix dans le sud du pays grâce aux accords de Naivasha, ne peut pas être perçu comme étant désireux de permettre une fois de plus la reprise des hostilités qui entraîneraient de nouvelles destructions dans d'autres régions du pays. La guerre qui sévit au Darfour est d'origine politique et a été fomentée par des groupes locaux, avec l'appui de forces étrangères, profitant des tensions historiques qui existaient entre certaines tribus vivant au Darfour. Ces

tensions locales ont été exacerbées par la grave sécheresse qui a sévi dans cette région de l'Afrique.

La guerre qui a éclaté au Darfour était censée être un obstacle aux accords de paix de Naivasha. Nous voudrions insister une fois de plus auprès du Conseil que le Gouvernement demeure fermement déterminé politiquement à régler tous les conflits dans le sud et à rétablir la paix, dans le cadre des protocoles de Naivasha. Nous sommes également déterminés à déployer les efforts politiques nécessaires pour mettre un terme aux problèmes au Darfour.

Le Gouvernement soudanais est déterminé à changer la situation dans notre pays et à rétablir la paix et la stabilité sur la base de la justice, de la participation politique et de la coopération avec la communauté internationale, aux niveaux régional et international. Une fois de plus, je voudrais remercier sincèrement tous ceux qui ont participé et contribué au processus de paix, en particulier le Gouvernement kenyan grâce aux efforts sincères du Président Kibaki. Nous tenons en haute estime leur patience et leur coopération tout au long de ces années de négociation sur les accords de Naivasha, et nous voudrions réitérer, devant le Président Kibaki et devant le Conseil, que le temps est venu d'apporter le cadeau de la paix au Soudan et à son peuple, ainsi qu'à la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M Aminu Bashir Wali, qui représente le Président en exercice de l'Union africaine.

M. Wali (Nigéria) (Union africaine) (*parle en anglais*) : Je souhaite, tout d'abord, remercier le Président du Kenya, le Président Mwai Kibaki, d'accueillir le Conseil de sécurité à Nairobi. Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. De même, je voudrais féliciter l'Ambassadeur du Royaume-Uni, Sir Emyr Jones Parry, pour le succès de sa présidence du Conseil durant le mois d'octobre. Nous exprimons également notre reconnaissance au Secrétaire général Kofi Annan pour ses initiatives et efforts de prévention et de règlement des conflits et de consolidation de la paix en Afrique.

Nous saluons la décision du Conseil de sécurité de tenir la présente séance à Nairobi. Nous nous rappelons que la dernière séance du Conseil en Afrique remonte à environ 30 ans, lorsqu'il s'est réuni à Addis-Abeba, à une époque où son ordre du jour était en grande partie consacré à la décolonisation.

La situation de conflit en Afrique continue d'être préoccupante parce que les promesses et les espoirs de prospérité ne se sont toujours pas concrétisés alors que la plupart des pays africains ont atteint leur indépendance politique. Une grande partie du continent est caractérisée par les conflits, la pauvreté, la dégradation des infrastructures et le fléau du VIH/sida. Face à ces défis, les dirigeants africains se sont sérieusement appliqués à trouver une solution durable et viable aux problèmes clefs du développement économique et social. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par les dirigeants de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour rechercher des solutions pacifiques aux conflits du Soudan et de la Somalie.

Nous félicitons l'ONU et la communauté internationale pour leur réponse à la situation humanitaire dans la région du Darfour et nous leur demandons instamment de rester engagés dans cette situation. Je rappelle que le Président Olusegun Obasanjo, le Président en exercice de l'Union africaine, a pris la parole devant le Conseil de sécurité en septembre 2004 à New York, sur l'état d'avancement des pourparlers de paix d'Abuja entre le Gouvernement soudanais, l'Armée de libération/Mouvement pour la justice et l'égalité.

Les parties sont depuis parvenues à un accord sur la sécurité et sur les questions humanitaires. Elles ont, par exemple, convenu de maintenir le caractère civil des personnes déplacées et ont réitéré les droits des personnes déplacées et des réfugiés à retourner chez eux de leur plein gré. Elles ont également convenu de protéger les droits de l'homme des personnes déplacées et des réfugiés. Elles ont, enfin, convenu de veiller à ce que toutes les forces et personnes coupables ou supposées coupables de violations des droits des personnes déplacées, des groupes vulnérables et des civils, fassent l'objet d'une enquête impartiale et aient à répondre de leurs actes devant les autorités compétentes.

Nous nous félicitons de ce que la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité a condamné tous les actes de violence et les violations du droit international humanitaire perpétrés par toutes les parties à la crise. En particulier, nous nous félicitons de l'appel au

Gouvernement soudanais à mettre en application son engagement à désarmer les milices janjaouid et de les traduire en justice ainsi que leurs associés pour toute violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Nous invitons les parties à se conformer à la demande de désarmement des Janjaouid, à faire en sorte que les civils ne soient plus attaqués, et que ceux qui les attaquent soient traduis en justice. Nous appuyons la recommandation selon laquelle celle des deux parties qui violerait l'accord de cessez-le-feu et le droit international humanitaire devra faire l'objet de poursuites juridiques militaires ou civiles.

À cet égard, nous nous félicitons de ce que le Gouvernement soudanais a continué à honorer son engagement pris dans le communiqué conjoint concernant l'accès de l'aide humanitaire, qui a rendu possible une augmentation des opérations humanitaires en faveur des personnes déplacées et des réfugiés. Cela a permis à 40 organisations non gouvernementales internationales, à la mission de la Croix-Rouge et aux organismes des Nations Unies d'opérer au Darfour.

L'opération humanitaire internationale au Darfour est un témoignage éloquent des avantages de la coopération efficace entre l'ONU et l'Union africaine. À cet égard, nous félicitons le Conseil de sécurité pour ses efforts en vue d'établir la synergie nécessaire entre l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté de développement de l'Afrique australe dans la prévention et le règlement des conflits sur le continent et dans les sous-régions.

Nous invitons instamment le Conseil de sécurité à intensifier son soutien aux diverses initiatives de maintien de la paix et de la sécurité en Afrique. Le Nigéria réitère son appui à l'engagement de l'Union africaine de porter les effectifs de sa mission au Darfour à 3 320 personnes, dont 2 341 militaires, 450 observateurs et jusqu'à 815 agents de police civile. Nous saluons également l'élargissement du mandat de l'Union africaine, au-delà des termes de l'accord de N'Djamena, afin d'y inclure la surveillance et la vérification des mesures de sécurité prises pour les personnes déplacées qui retournent chez elles et les milices gouvernementales, ainsi que la protection des civils.

L'engagement du Conseil de sécurité et de la communauté internationale dans le processus de paix au Soudan doit être absolu et sans réserve. Nous sommes encouragés par le rapport du Secrétaire général, qui fait remarquer que le processus politique pour régler le conflit nord-sud au Soudan a repris et est en train de faire des progrès. Nous notons que les parties pourraient être en mesure de résoudre la plupart des problèmes en suspens, y compris l'accord sur un cessez-le-feu permanent, le déploiement d'unités intégrées conjointes dans l'est du Soudan et la collaboration dans les négociations avec d'autres groupes armés.

Nous invitons instamment les parties à aplanir leurs divergences sur le financement des forces armées du Soudan, de même que sur l'intégration d'autres groupes armés aux structures respectives des Forces armées soudanaises et de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) pendant la période de transition.

Nous appuyons la recommandation du Secrétaire général de ne pas laisser les questions en suspens faire obstacle au succès des pourparlers de paix. Nous reconnaissons que tout retard dans leur règlement compromettrait les arrangements de prédéploiement des Nations Unies dans le sud du Soudan et dans les autres zones de conflit.

Pour terminer, nous notons que le Conseil de sécurité a adopté de nombreuses résolutions concernant la situation au Soudan et a consolidé sa mission politique spéciale dans la région. Nous demandons instamment aux parties de continuer à coopérer avec le Conseil de sécurité et la communauté internationale en vue de la mise en œuvre des résolutions. Ce n'est qu'ainsi que nous parviendrons à introduire au Soudan une ère de paix durable.

Je peux assurer le Conseil de l'appui constant du Nigéria et de l'Union africaine à ces efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite à présent M. John Garang, Président du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan, à prendre la parole en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

M. Garang (Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier vivement le Conseil d'avoir invité le Mouvement/Armée populaire de

libération du Soudan (SPLM/A) à cette séance importante et historique du Conseil de sécurité consacrée au Soudan, à la Somalie et à d'autres affaires africaines, afin que nous puissions partager nos points de vue sur le processus de paix et sur la situation dans notre pays en général. Je crois comprendre que c'est la quatrième fois dans son histoire que le Conseil de sécurité se réunit en dehors de son siège à New York. Nous apprécions ce geste significatif et l'intérêt que porte le Conseil à ces questions.

Il s'agit là, effectivement, d'un autre moment crucial de l'histoire de notre pays. Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer notre attachement indéfectible au règlement pacifique de tous les conflits au Soudan. Nous nourrissons l'espoir que la réunion que cet organe tient à Nairobi permettra d'achever rapidement le processus de paix au Soudan, sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), afin que nous puissions également conclure un accord de paix global pour l'ensemble du pays.

La partie essentielle de l'accord de paix, sous forme de six protocoles, est déjà en place. Il ne reste plus qu'à parachever l'accord sur un cessez-le-feu général et sur les modalités d'exécution de ce qui a été convenu. Cela formera des annexes à l'accord de paix. Les parties – le Gouvernement soudanais et le SPLM/A – ont signé les six protocoles en vue d'appliquer l'accord et dans l'objectif principal de mettre un terme à la guerre. À l'évidence, les deux annexes restantes – concernant un cessez-le-feu général et les modalités d'exécution – ne devraient donc pas empêcher la conclusion des pourparlers de paix.

Si des accords sont conclus c'est pour être appliqués et nous avons convenu de mettre fin à la guerre. Je tiens à assurer le Conseil que le SPLM/A est disposé et prêt à travailler avec l'autre partie pour rapidement compléter et signer l'accord-cadre de paix global dans les plus brefs délais. Le SPLM/A n'a absolument aucune raison de causer des retards. Au contraire, et dans l'intérêt de notre pays, nous avons toutes les raisons de vouloir accélérer le processus et de signer l'accord final aujourd'hui plutôt que demain.

Dans la section sur les négociations sur le cessez-le-feu de la première annexe, il y a deux questions non résolues, la principale étant le financement des forces armées – à la fois le SPLM/A et l'armée du Gouvernement. D'après la section 1 b) du protocole relatif aux arrangements de sécurité, que nous avons signé, il a été convenu que les deux forces armées – les Forces armées soudanaises (FAS) et le SPLM/A – doivent être « considérées comme les Forces armées nationales du Soudan et traitées sur un même pied d'égalité durant la période intérimaire ». Cela implique qu'il faut financer à partir du trésor national les deux forces armées sous tous leurs aspects, ainsi que les unités conjointes intégrées qui seront constituées à partir de ces forces. C'est précisément pour cette raison que le SPLM/A se contente de 50 % des revenus tirés de la vente du pétrole extrait dans le sud du Soudan et de 50 % des revenus non pétroliers perçus par le gouvernement central dans le sud du Soudan, afin de permettre au gouvernement national de conserver suffisamment de ressources financières pour s'acquitter de ses obligations nationales, y compris les dépenses pour les Forces armées nationales.

La position de la partie adverse sur cette question est à la fois insoutenable et incompatible avec la teneur et l'esprit de l'Accord-cadre sur les arrangements de sécurité pour la période transitoire, car elle ne finance à partir des deniers nationaux que la composante armée gouvernementale des Forces armées nationales, en ignorant totalement l'autre composante des forces armées soudanaises – c'est-à-dire le SPLM/A – et laissant le soin de financer cette dernière au gouvernement du sud du Soudan, qui n'est qu'un gouvernement sous-national et qui n'est donc pas chargé de financer des institutions nationales, y compris le SPLM/A. Toutefois, je crois qu'il s'agit d'un problème que nous, les parties, devrions pouvoir résoudre, avec l'aide des médiateurs et de la communauté internationale, car immanquablement, le SPLM/A doit être financé durant la période transitoire.

La deuxième question non résolue dans l'accord de cessez-le-feu – bien que relativement moins problématique que celle du financement des forces armées – est la question du calendrier de l'intégration des autres groupes armés dans les structures des FAS ou du SPLM/A, selon leur choix personnel, comme le prévoit l'Accord-cadre sur les arrangements de sécurité signé par les parties en septembre 2003, qui dispose, en son paragraphe 7 a), que le processus d'intégration des autres groupes armés doit se terminer avant que l'accord de paix global n'entre en vigueur, de sorte qu'entre-temps, il n'y ait plus que deux forces armées – la FAS et le SPLM/A – comme convenu. C'est également une question que nous pouvons régler.

En ce qui concerne la deuxième annexe sur les modalités d'exécution de l'accord, il y a eu dans l'ensemble suffisamment de progrès réalisés dans les deux régions des Monts Nouba, du Nil bleu méridional et Abyei. Il reste encore beaucoup à faire pour combler les lacunes s'agissant du partage du pouvoir.

Toutefois, un obstacle persiste dans les modalités d'exécution en ce qu'il reste deux problèmes en surplus à résoudre dans le protocole relatif au partage des richesses. Tout d'abord, le Gouvernement soudanais propose un système de transfert de fonds par lequel il faut payer en devises locales la part des revenus pétroliers à verser au gouvernement du sud du Soudan.

Je crois que c'est un problème qui, je pense, pourrait être aisément résolu. L'autre question concerne la mise en commun des données d'information sur les contrats de vente de pétrole actuels. C'est également ce sur quoi nous nous sommes entendus dans le cadre de l'accord sur le partage des richesses. Cela ne devrait pas constituer un problème. C'est, je crois, un problème que nous pourrions également aisément résoudre.

Pour résumer ce volet de ma déclaration, je tiens à énoncer clairement la position du Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS). Le Gouvernement soudanais et le MPLS disposent déjà d'un accord fondamental sous la forme de six protocoles et, comme cela est indiqué dans la Déclaration de Nairobi du 5 juin 2004, nous estimons que l'accord de paix du Soudan est pour l'essentiel déjà conclu. Les deux questions en suspens, énoncées dans chacune des deux annexes de l'accord de cessez-le-feu, devraient être bientôt résolues et les dispositions de mise en œuvre devraient être prises, au vu, en particulier, de la situation très précaire que connaît notre pays et du fait que la paix a un prix et que nous sommes prêts à le payer. C'est la raison pour laquelle cela fait déjà plus d'un an que nous négocions à Naivasha avec nos homologues et compatriotes.

Une fois de plus, je tiens à assurer le Conseil que le MPLS est désireux et prêt à travailler avec l'autre partie pour régler les questions en suspens énoncées dans les deux annexes et mener rapidement à bien ce processus. Nous travaillerons en partenariat avec le Parti du Congrès national en formant une nouvelle coalition gouvernementale d'union nationale, conformément aux six protocoles.

Le MPLS considère que cet accord est un prélude au processus de transformation démocratique du pays, à un changement radical dans la politique nationale qui permettra au Soudan d'accepter tous ses citoyens sur un pied d'égalité – qu'ils soient chrétiens ou musulmans, d'origine arabe ou Africains autochtones, ce sont tous des Soudanais. Cela constituera un changement radical dans le développement économique du Soudan, qui nous permettra d'aborder la question du développement rural, la majorité de nos citoyens – 98 % de la population du sud du Soudan notamment – vivant dans des zones rurales. Nous assisterons aussi à un changement radical dans le respect des droits de l'homme et des libertés individuelles, comme convenu par les parties dans la déclaration intégrale des droits de l'accord sur le partage des pouvoirs.

Le MPLS s'emploiera à participer activement à la coalition gouvernementale d'union nationale et à d'autres niveaux pour assurer l'avènement d'un nouveau régime politique au Soudan. À cet égard, le MPLS travaillera énergiquement en partenariat avec le Parti du congrès national et toutes les autres forces politiques soudanaises afin d'assurer la tenue, en temps voulu, des élections législatives et présidentielles libres et régulières, comme il en sera convenu aux termes des dernières dispositions de mise en œuvre. À cet égard, nous sommes déterminés à préserver la paix, la stabilité et l'intégrité territoriale du Soudan pendant la période intérimaire et à assurer la tenue, libre et sous supervision internationale, d'un référendum sur le droit à l'autodétermination du sud du Soudan vers la fin de la période intérimaire de six ans.

Nous demeurons pleinement attachés à la mise en œuvre de l'accord de paix sous tous ses aspects et tirerons pleinement parti de la commission d'évaluation tout au long de la période intérimaire pour évaluer et suivre de près la mise en œuvre de l'accord de paix. C'est nécessaire pour combler toute lacune sans renégocier l'accord.

Par des garanties et une assistance internationales, la communauté internationale jouera un rôle important dans la mise en œuvre de l'accord de paix du Soudan, et la présente séance du Conseil de sécurité à Nairobi est un signe positif dont nous nous félicitons vivement. Nous demandons à la communauté internationale de bien vouloir nous aider à appliquer fidèlement l'accord de paix. Même si l'une des parties estime que trop de risques sont associés à cet accord,

en fin de compte, le prix de sa non-application serait nettement plus élevé que le coût de sa mise en œuvre pour le pays tout entier. Les deux parties feraient donc mieux, dans l'intérêt de notre pays, de s'abstenir de tout ce qui pourrait compromettre la mise en œuvre de l'accord de paix.

Avant de terminer, j'en arrive à une question qui préoccupe gravement le Soudan et le Conseil de sécurité. Le Conseil sait sans doute que notre pays se trouve dans une situation difficile. Le Darfour plonge rapidement dans le chaos et l'anarchie, car la politique et les campagnes menées dans le cadre de la lutte contre l'insurrection dans la région ont eu des effets boomerang et continuent d'échapper à tout contrôle. De plus, le Gouvernement a récemment déjoué une tentative de coup d'état, et les risques de nouvelles insurrections dans d'autres régions du Soudan augmentent. Si elle n'est pas maîtrisée, la situation générale pourrait finalement imploser et le Soudan pourrait plonger dans l'anarchie et dans une grave insécurité, dont les conséquences seraient évidentes pour la région tout entière.

La seule façon d'éviter la tragédie qui se dessine est d'accélérer le processus de Naivasha, de parvenir rapidement à l'accord de paix global sur le Soudan et de mettre en place une large coalition gouvernementale d'union nationale qui puisse faire face à ces menaces. Il est impératif que la communauté internationale fasse de son mieux pour consolider le processus de paix au Soudan. Nous demandons donc au Conseil de sécurité – et nous en avons convenu avec le Vice-Président Ali Osman Mohamed Taha et le général Sumbeiywo – d'adopter une résolution dans la ville de Nairobi qui, notamment reconnaît et approuve les six protocoles signés jusqu'ici par le Gouvernement soudanais et le MPLS, et déclare qu'ils constituent des engagements contraignants et irrévocables que les parties ne pourront en aucun cas renégocier et devront mettre en œuvre. Ceci s'ajoute à la demande adressée par le Conseil aux parties d'achever rapidement les négociations sur les deux annexes et de signer l'accord de paix global sous peu. Comme je l'ai déjà dit précédemment, je ne vois aucun obstacle sérieux qui nous empêcherait de signer l'accord de paix final avant la fin de l'année 2004.

Les quatre autres grandes questions en suspens, énoncées dans les deux annexes, pourront être résolues dans quelques jours. La situation au Soudan est suffisamment grave pour que les deux parties se rendent compte qu'il est urgent de mener rapidement à terme le processus de Navaisha et de signer l'accord de paix global dans les plus brefs délais. En outre, les parties pourraient utiliser l'accord de paix global comme base pour instaurer une paix juste et durable dans l'ensemble du pays, notamment au Darfour et dans l'est du Soudan, en appliquant et en adaptant les accords à la situation donnée, et en tirant parti d'un nouveau régime politique pour maintenir la paix, la stabilité et l'intégrité territoriale de notre pays pendant la période intérimaire. Nous sommes fermement convaincus que c'est uniquement de cette façon que nous pourrons sortir de la crise et de la débâcle que connaît le Soudan actuellement. Le SPLM assure le Conseil et le Gouvernement soudanais qu'il jouera un rôle positif et travaillera en partenariat avec le Parti du congrès national et les autres forces politiques du pays afin d'instaurer une paix globale dans toutes les régions du Soudan.

Je voudrais, au nom du peuple soudanais éprouvé, terminer en vous remerciant très sincèrement pour avoir organisé et tenu cette séance historique et unique dans notre région, à Nairobi, au Kenya. Cela montre que vous reconnaissez la gravité des conflits internes soudanais et des dangers qu'ils représentent pour la région et pour la paix et la sécurité internationales.

Le peuple soudanais est impatient de connaître les résultats des délibérations du Conseil de sécurité et espère que les membres ne quitteront pas Nairobi sans lui envoyer un message d'espoir pour Noël et le Nouvel An. Pour notre part, comme l'a fait mon frère, le Premier Vice-Président Ali Othman Taha, nous pensons pouvoir tenir l'engagement et d'offrir des cadeaux de Noël et de Nouvel An au peuple soudanais, à la région et au monde en concluant et en signant l'accord de paix du Soudan avant la fin de l'année.

Nous aimerions également rendre hommage au Secrétariat de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD); à l'Ambassadeur Sumbeiywo et à ses envoyés; aux États membres de l'IGAD; au quatuor du Forum des partenaires de l'Autorité intergouvernementale pour le développement composé de l'Italie, de la Norvège, du Royaume-Uni et des États-Unis; au Gouvernement néerlandais; et à l'Union africaine pour leurs efforts inlassables à la recherche d'une paix juste et durable au Soudan. Pour terminer, je salue le Président Kibaki d'avoir pris le temps d'assister à cette importante séance.

Le Président (*parle en anglais*) : Notre programme prévoit un exposé du Président Museveni, qui est le Président en exercice de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Son avion a été retardé; par conséquent, je vais suggérer que nous suspendions la séance pour la reprendre à 12 h 15.

La séance est suspendue à 11 h 25 et est reprise à 12 h 20.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Président de l'Ouganda et Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, S. E. M. Yoweri Museveni.

Le Président Museveni (*parle en anglais*) : Je salue le Conseil de sécurité au nom de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Avant de parler de questions relatives à l'IGAD, j'aimerais faire remarquer qu'à mon avis, dans toutes les situations de chaos régnant dans le monde, on trouve la convergence de quatre facteurs. Quels sont ces quatre facteurs? Le premier facteur est l'existence de groupes d'intérêt de type parasitaire. Le deuxième facteur est le manque de perspicacité et d'intelligence qui prévaut lorsqu'il s'agit de reconnaître et d'attaquer ces intérêts parasitaires et de réduire leurs effets sur un pays donné ou sur un groupe de pays. Le troisième facteur est la présence de dirigeants locaux faibles ou désorientés. Le quatrième facteur est le caractère préindustriel de bon nombre des zones affectées, notamment en Afrique, où les sociétés accusent un retard en matière de développement et sont des sociétés préindustrielles.

D'après moi, sur la base de mes 40 années d'observations sur le terrain, ces différents facteurs sont toujours présents dans les situations de chaos, dans quelque partie du monde que ce soit. Si j'avais le temps, je pourrais en dire plus sur chacun de ces quatre facteurs, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui, donc je me contente de les citer. Si ces facteurs ne sont pas corrigés, notamment les trois premiers, je pense que nous ne pouvons pas parvenir à une solution.

Certains problèmes chroniques, comme celui de la République démocratique du Congo, sont imputables à une combinaison de certains de ces facteurs. Certains dirigeants locaux nationalistes et légitimes sont apparus sur la scène politique en 1960, et les premières – et seules – élections de l'histoire du Congo ont eu lieu. Je parle ici de Patrice Lumumba et de son parti, le Mouvement national congolais. Comme il n'existait pas d'État fort et indépendant au Congo, des troubles ont éclaté peu après l'indépendance. Des troupes de l'Organisation des Nations Unies sont intervenues. Au lieu de prêter assistance aux seuls dirigeants légitimes que le Congo ait connu jusqu'alors – et à vrai dire depuis lors –, l'ONU a pris le parti d'éléments illégaux, dont le célèbre Général Mobutu. Presque 45 ans se sont écoulés depuis la tragédie congolaise de 1961. L'ONU est de retour au Congo. Comment se fait-il qu'en 45 ans un pays n'ait pas réussi à édifier un État viable? Qu'est-ce qui ne va pas? Qui est responsable de cette situation?

Nous sommes maintenant témoins de la tragédie de la Côte d'Ivoire. Comment se fait-il, 47 ans après son indépendance, qu'un pays soit encore démuni des piliers qui soutiennent l'État, comme une armée capable de défendre l'intégrité territoriale du pays, quelles que soient les difficultés d'ordre politique? L'implication d'éléments internationaux dans de telles situations participe-t-elle d'une solution ou fait-elle partie du problème? L'analyse qui a été faite de ces situations est-elle exacte ou entachée d'erreur? Et que dire des souffrances inouïes qu'endurent les personnes qui se trouvent dans ces situations? J'aimerais que le Conseil évalue sérieusement tous ces facteurs.

Comme le Conseil le sait, l'Ouganda a eu sa part de problèmes. Néanmoins, il n'a jamais recherché, et ne rechercherait à aucun moment, une ingérence internationale dans ses affaires intérieures, mise à part notre collaboration avec nos frères tanzaniens lorsqu'il s'agissait de nous débarrasser d'Idi Amin en 1978 et 1979. C'est parce que nous n'aimons pas ajouter à notre propre confusion – importante – la confusion internationale, dont il y a également à profusion. Il n'est pas sage, en effet, d'ajouter la confusion internationale à une situation locale déjà par trop confuse.

Par conséquent, il me paraît, d'après la longue expérience que nous avons accumulée dans cette partie du monde, que nous devrions nous inspirer, dans nos actions, des étapes suivantes : premièrement, tout problème politique devrait être réglé par les citoyens du pays suivant les règles et principes démocratiques et le précepte de l'égalité de toutes les personnes devant la loi. Voilà pour la première étape.

Deuxièmement, si les citoyens de ce pays, pour quelque raison que ce soit, s'avèrent incapables de

résoudre eux-mêmes le problème, alors c'est à la région d'intervenir. Dans le cas de la zone qui nous occupe, les régions concernées sont les suivantes : la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), l'Autorité intergouvernementale pour le développement, présente ici; la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et d'autres encore.

Troisièmement, l'Union africaine doit apporter sa bénédiction au processus.

Quatrièmement, c'est seulement alors que les organes internationaux, tels que l'ONU, devraient entrer en action, pour fournir solidarité et appui au processus. Les avantages de ce système sont les suivants.

Premièrement, il y a la question de la connaissance du problème. En effet, une partie du problème est la méconnaissance de la situation par les parties prenantes. Je préside le processus de paix au Burundi depuis très longtemps. En 1994-1995, quand nous avons démarré ce processus, après que les Burundais eurent échoué à trouver leur propre solution, beaucoup de suggestions ont été faites. Certains ont proposé que l'ancien Président des États-Unis, M. Jimmy Carter, homme d'État respecté, prenne la tête du processus. J'ai dit non. Je présidais ce processus et le Président Jimmy Carter est un excellent ami, mais j'ai dit non : avant que le Président Carter apprenne à prononcer les noms barundi, et ils sont très longs – Ntibantunganya, par exemple – avant qu'il apprenne seulement comment on doit les prononcer, il se serait écoulé 10 ans et il n'aurait pas pu aider le processus. J'ai insisté pour que le Président en retraite de la Tanzanie, le regretté Mwalimu Nyerere, assume la direction de ce processus. Malheureusement, Mwalimu Nyerere est décédé, et nous avons fait appel à M. Mandela. Même si l'Afrique du Sud n'est pas tout près, il bénéficiait de notre soutien à tous et il a fait du très bon travail. Voilà comment le processus burundais progresse régulièrement et sûrement. Par conséquent, encore une fois, le premier avantage que je vois dans ce dispositif est la connaissance de la question – la capacité de connaître suffisamment le problème pour pouvoir y apporter la solution idoine. Il ne s'agit pas, en effet, de compliquer un problème déjà difficile par une connaissance lacunaire et superficielle de la question.

Deuxièmement, il y a la question des parties prenantes. Normalement, lorsqu'il y a un problème dans un pays, les premières victimes sont les habitants de ce pays. Mais les victimes suivantes sont les voisins, qui en subissent les retombées, avec le problème des réfugiés et tous les autres problèmes. Les voisins sont donc des parties prenantes de ces situations, juste après les citoyens de ce pays. Bien que, parfois, il puisse exister quelques rivalités susceptibles de compliquer la situation, il est possible de les traiter et de les régler séparément.

Troisièmement, il y a la question de la solidarité internationale, en particulier en ce qui concerne la question des ressources. Donc, une fois réglé le problème de la connaissance du sujet et de la participation de toutes les parties concernées, le niveau suivant est la solidarité internationale, particulièrement en matière de ressources, et peut-être, en partie, de contributions techniques.

J'en viens, à présent, aux quatre questions qui nous occupent dans cette région – le Soudan, la Somalie, le Burundi et la République démocratique du Congo. Ici, j'ai inversé l'ordre, alors que j'aurais dû commencer par la République démocratique du Congo, puisque la région n'est maintenant plus impliquée. C'est la région qui a façonné le processus congolais, par le biais du processus de Lusaka; mis un terme à la guerre, provoqué un cessez-le-feu et amené le plan de désengagement, mais lorsque l'ONU est intervenue, elle a dit que la région ne faisait plus partie du processus. Donc, la région n'est plus impliquée en République démocratique du Congo. C'est la raison pour laquelle je la cite en dernier, car je ne sais pas ce qui s'y passe. Je ne peux parler de ce que je ne connais pas.

Pour ce qui est de ces quatre questions, donc, je résumerai la situation comme suit. Les dirigeants du Soudan, qui sont à mes côtés ici, ont longtemps refusé d'écouter les conseils de la région pour gérer la diversité de ce très grand pays africain – ce pays où se retrouvent tous nos différents peuples.

En effet, beaucoup dans le monde ne savent peut-être pas qui sont les Africains, mais on peut dire qu'ils se divisent en quatre grands groupes linguistiques. Les habitants de toute l'Afrique centrale, de l'Afrique australe, d'une grande partie de l'Afrique de l'Est et d'une partie non négligeable de l'Afrique de l'Ouest font partie du grand groupe linguistique nigéro-

congolais, qui comprend les langues bantoues et les langues kwa, parlées dans certaines parties de l'Afrique de l'Ouest. Voilà pour le premier groupe. Le deuxième groupe est composé des populations nilo-sahariennes, dont font partie John Garang et toute la population du sud de l'Ethiopie, la population du Tchad, etc. Il s'agit du groupe linguistique nilo-saharien. Le troisième groupe est le groupe des langues afro-asiatiques, composé de trois langues : l'arabe, l'amharique et le tigray, parlé en Érythrée et une partie de l'Éthiopie. Le quatrième groupe de langues est celui des langues khoisan – groupe très réduit, dont les locuteurs sont en Afrique du Sud. D'apparence quelque peu asiatique, ils vivent pourtant en Afrique du Sud, et certains au Botswana et en Namibie. Voilà pour les quatre groupes linguistiques africains.

Nous avons maintenant rajouté à ces langues les langues européennes d'apport récent – je ne sais si on les appelle également des langues africaines. Il s'agit de l'anglais, du français, du portugais et même, dans certains endroits, de l'espagnol. Ce sont les nouvelles langues que parle aussi l'Afrique.

Aujourd'hui le Soudan est conscient du fait que certains de ces groupes linguistiques se rencontrent; les populations arabophones rencontrent les gens de Garang. Ce sont des gens très différents, mais ce sont tous des Africains. Comme vous pouvez le voir, les gens de M. Garang ne sont pas seulement noirs; en fait, si vous les regardez bien, vous verrez qu'ils sont bleus.

Des Arabes et des hommes bleus qui vivent ensemble dans un même pays souverain, voilà un projet sérieux qu'il faut considérer avec sérieux. Mais on n'en a pas tenu compte. Nous parlons à nos frères; heureusement, je traite avec eux depuis longtemps et ils connaissent mes opinions. Je me suis rendu une fois à Khartoum, j'étais invité à l'université, et j'y ai fait connaître mes vues.

Après avoir laissé passer 50 ans sans traiter de la question du Soudan, voilà où nous en sommes aujourd'hui. Les six protocoles, à mon avis – compte tenu de ce qui s'est passé et du temps que nous avons perdu pour régler ce problème – constituent un ensemble de propositions raisonnables qui devraient donner à la région une chance de voir la paix s'instaurer au Soudan et de repartir sur de nouvelles bases.

Pour sauter, on ne peut pas rester dans sa position et s'élancer. Il faut d'abord reculer. L'anglais est une langue pauvre qui manque de vocabulaire, contrairement à ma langue. Dans ma langue, le verbe *okusinga* signifie reculer pour mieux sauter. *Okusinga*, c'est le fait de reculer pour prendre assez d'élan afin de sauter loin. Je crois qu'il existe un mot en anglais, mais je ne m'en souviens pas, bien que j'aie étudié l'anglais à un niveau avancé.

Au Soudan, à cause du temps perdu et des occasions manquées, et comme nous avons mal défini le problème, il nous faut reculer. Nous devons *okusinga*, comme on dit dans ma langue. Je crois que c'est ce dont le Soudan a besoin. Ce sentiment d'*okusinga* se trouve bien dans ces six protocoles.

J'espère que nous pourrons appliquer ces protocoles afin de voir quelle sera la suite des événements. Je demande donc aux parties à la question du Soudan de régler au plus vite les points en suspens. L'autre jour, lorsque j'ai parlé avec M. Garang au téléphone, il a mentionné la solde des soldats, et quelques autres questions. J'espère que nous pourrons régler cela rapidement afin de continuer d'aller de l'avant.

J'ai vu l'autre soir à la télévision, lorsque j'étais à Arusha – nous étions à Arusha pour la réunion sur le sida, le paludisme et la tuberculose – un entretien au cours duquel un Soudanais disait que le Gouvernement de Khartoum était occupé par la situation au Darfour et ne pouvait donc pas s'intéresser à ce problème. Mais j'estime que la situation au sud du Soudan va de pair avec celle du Darfour. Si la question du sud du Soudan est réglée comme il convient, il sera plus facile d'en faire autant avec le Darfour.

Pour ce qui est de la Somalie, ce pays a désormais accepté un Gouvernement de transition. L'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'ONU doivent fournir une assistance matérielle et technique à ce gouvernement afin qu'il puisse asseoir son autorité sur le pays dans les plus brefs délais possibles. Nous n'avons pas de temps à perdre, car les propositions faites pour la Somalie sont d'une très grande importance. Je me dois de remercier le Président Kibaki et son gouvernement d'avoir aidé l'Autorité intergouvernementale pour le développement à négocier cet accord ici à Nairobi, et je demande à tout le monde d'appuyer ce processus.

La Somalie a besoin de soldats pour aider le Gouvernement de transition à affirmer son autorité

dans le pays. Je propose de faire appel à des soldats africains. Il y a des soldats qui viennent de très loin – de l'Uruguay, du pôle Nord, du pôle Sud; il y en a de partout – mais je crois que des soldats africains s'acquitteraient mieux de cette tâche. Premièrement, ils reviennent moins cher; nous payons nos soldats bien moins que ce que ces gens touchent. Et ils sont capables de se battre, cela ne fait aucun doute.

Lorsque l'on a fait appel à des soldats africains, l'on est vite arrivé à des solutions. Nous avons réglé le problème d'Amin presque seuls, nous les Africains – la Tanzanie, nous-mêmes et quelques autres pays. Nous avons résolu le problème de Mobutu. C'est nous qui avons traité de la question du génocide au Rwanda. Si nous n'avions pas adopté une position ferme, le génocide au Rwanda aurait continué. Ce sont les Africains qui ont éliminé le régime et aidé le peuple à survivre. C'est nous qui avons lutté contre l'apartheid, nous les Africains.

Je ne sais donc pas pourquoi nous n'avons pas un système mettant à notre disposition des ressources internationales et nous permettant d'utiliser des soldats africains pour régler ces problèmes. Avec de l'argent, nous pourrons recruter des soldats pour régler le problème de la Somalie, ou n'importe quel autre problème. Les jeunes en Afrique ne font rien, ils sont au chômage, ils cherchent du travail. Je n'aurais aucun mal à former des brigades – deux, trois, quatre, cinq.

Une fois, alors que nous travaillions avec le premier Président Bush sur la question de la Somalie en 1991, j'ai proposé un contingent, mais on m'a dit que je ne pouvais envoyer qu'une compagnie. J'ai dit : « Non, je ne vais pas envoyer une seule compagnie, je ne suis pas là pour faire de la décoration. Si vous voulez de ma participation, je dois envoyer une brigade pour que vous voyiez ce dont les soldats ougandais sont capables. Mais une seule compagnie, ce serait comme pour une parade. »

Prenons l'exemple de la Somalie. Je suis le Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, et je me suis entretenu avec le nouveau Président, M. Abdullah Yusuf. Nous pouvons avoir plusieurs brigades de soldats africains en Somalie et aider le Gouvernement de transition à s'affirmer, si nous avons l'argent nécessaire. Le seul problème, c'est l'argent. Après tout, ces soldats touchent un salaire. Même quand ils sont chez eux, ils sont payés. L'argent que nous demandons pourrait servir aux transports, aux vivres, etc. Nous payons déjà ces soldats, mais s'il nous fallait former de nouveaux bataillons, nous pourrions avoir besoin de plus d'argent, notamment pour la paie. C'est ce dont la Somalie a besoin à l'heure actuelle. Elle a besoin d'un certain nombre de brigades pour accompagner ce gouvernement en Somalie afin qu'il puisse commencer à préparer les élections et former un gouvernement légitime.

La situation au Burundi progresse plutôt bien, surtout grâce à la bonne coordination entre la région, les parties à l'intérieur du Burundi et la communauté internationale. Si les choses avancent plutôt bien au Burundi, c'est parce que nous sommes tous là en permanence. La Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Carolyn Makaski, travaille avec toutes les parties prenantes. Nous avons certes rencontré toutes sortes de complications, mais personne ne peut nous tromper parce que nous connaissons la situation. En nous y mettant tous, nous trouvons toujours une solution.

Le seul problème, au Burundi, c'est l'argent. Comment dit-on argent en français? « *argent* ». Comme je n'arrête pas de le dire, ce dont nous avons besoin maintenant, c'est de l'*argent* : avant toute chose pour les élections et imprimer les bulletins de vote. Je crois que des fonds ont été recueillis pour les urnes, mais nous avons aussi besoin d'*argent* pour regrouper les combattants, les désarmer et les démobiliser. Sans cela, il ne sera pas possible de tenir des élections libres étant donné que les partis affiliés à des groupes armés les utiliseront pour intimider leurs opposants. Il est donc très important que nous obtenions de l'*argent* pour démobiliser les combattants.

En ce qui concerne la République démocratique du Congo, j'ai fait part de mes inquiétudes au Président Kabila et au Secrétaire général. J'espère que ces inquiétudes seront prises en considération. L'un des problèmes que j'ai eus avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) est qu'elle a ralenti l'intégration des combattants. Depuis un an et demi, les rebelles qui se trouvent dans l'est de la République démocratique du Congo supplient le Gouvernement central de les intégrer. Mais le Gouvernement central leur dit : « Non, nous ne pouvons pas vous intégrer. » Lorsque j'ai essayé d'en savoir plus à ce sujet, on m'a répondu que c'étaient les ambassadeurs de l'Occident présents à Kinshasa qui recommandaient au Gouvernement central congolais de ne pas intégrer les

rebelles. Pourquoi? Parce que les rebelles ayant commis des atrocités, devaient d'abord faire l'objet d'une enquête. Voilà une nouvelle théorie du règlement des conflits. Le peu que je sache sur le règlement des conflits est qu'il faut d'abord établir la paix. Si tous les fauteurs de troubles viennent vous voir avec des intentions pacifiques, vous les recevez à bras ouverts. Il ne faut donc pas dire : « Non, je ne veux pas vous laisser entrer parce que je crois que vous avez commis des crimes et que je veux d'abord enquêter sur vous. » Si quelqu'un vient nous voir, nous devons l'accueillir à bras ouverts.

C'est pourquoi, au Burundi, nous avons recouru à la méthode de l'*immunité provisoire*. Nous partons du principe que tous ne sont pas des criminels. Tous ceux qui apportent leurs armes, nous les intégrons provisoirement dans l'armée. Ensuite, nous réduisons leur effectif au chiffre voulu suivant des critères techniques. Sont écartés ceux qui sont trop vieux et ceux qui sont malades. Nous avons peut-être aussi un critère fondé sur l'éducation. Toujours est-il qu'à la fin, nous arrivons à un plus petit nombre qu'au départ. Nous donnons alors une enveloppe à tous ceux qui n'ont pas été incorporés. C'est là qu'intervient la Banque mondiale : nous leur donnons une enveloppe et ils repartent chez eux, contents.

Ce faisant, nous réglons deux ou trois problèmes à la fois. Premièrement, ceux qui ont des armes les rendent. Deuxièmement, nous aidons les chefs de faction. C'est qu'ils ont de vrais problèmes. Un chef de faction a des compagnons d'armes. Il ne peut pas les laisser tomber pour rejoindre le Gouvernement de transition. Ils le tueraient, lui reprochant de les avoir trahis, de ne se préoccuper que de lui-même et de les avoir oubliés. Voilà pourquoi certains chefs de faction hésitent à se joindre au processus : ils ne peuvent s'y résoudre tant qu'ils n'auront pas trouvé de solution pour leurs compagnons d'armes. En intégrant les combattants, on aide donc les chefs de faction, car ils peuvent alors dire à leurs compagnons d'armes : « Regardez, les amis, le processus de transition vous nourrit, alors arrêtez de me harceler. »

J'espère donc sincèrement que cette question sera réglée. Pas plus tard que l'autre jour, j'ai dépêché un envoyé spécial auprès du Président Kabila pour lui faire part de mes craintes après avoir entendu dire que le Gouvernement comptait ouvrir des enquêtes sur les milliers de personnes se trouvant dans cette région de la République démocratique du Congo, avec des armes non enregistrées. Si nous avions suivi cette logique de justice avant la paix et la légitimité au Burundi, nous n'aurions jamais eu de processus de paix. C'est que je ne peux pas répondre de la majorité des soldats de l'armée burundaise. Beaucoup ont commis des crimes aux côtés des rebelles. Mais avec la méthode de l'immunité provisoire, nous avons pu tous les regrouper et commencer à former un Gouvernement de transition. Une fois le Gouvernement de transition en place, nous organiserons des élections pour obtenir une légitimité. À partir de là nous reviendrons à la question de la justice. Le Conseil se souviendra que c'est de cette façon que le problème a été pris en main en Afrique du Sud, avec d'abord les négociations, le processus de transition, les élections, puis, la commission vérité et réconciliation chargée de régler les questions de justice.

Je mobilise beaucoup de votre temps. Mais j'imagine que si vous avez fait un aussi long voyage, c'est pour nous écouter. Alors ne vous plaignez pas. Vous êtes venus de votre plein gré. Écoutez-nous.

À mon avis et d'après mon expérience, quand des forces intérieures ne parviennent pas à régler un problème, la recette magique se compose des ingrédients suivants : les parties intérieures, les acteurs régionaux et les acteurs internationaux. C'est ainsi que le cas d'Amin et de l'Apartheid ont été réglés et, dans une certaine mesure celui de Mobutu. À mon avis, quand un problème est insoluble, le concours de ces divers acteurs devrait permettre d'aboutir à une solution en suivant toutes les étapes : négociations, accord, application, et garantie du respect de l'accord après l'entrée en application. Parce que, si on ne garantit pas l'application de ces accords, les forces internes le feront par la guerre – en reprenant les hostilités et feront valoir leurs droits elles-mêmes si personne d'autre ne peut défendre leurs intérêts.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie infiniment le Président Museveni de sa déclaration très édifiante.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je vais maintenant lever la séance. J'invite les membres du Conseil et les participants à retourner dans cette salle pour une séance privée, qui aura lieu à 14 h 30 précises.

La séance est levée à 13 heures.